



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GENERALE DE  
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE  
DE LA  
POLICE JUDICIAIRE**

PV n° 10-00004/56

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

**OBJET :**

Examen scellé

**DCNS/M/APPERT /02**

## PROCES – VERBAL

D102

L' An deux mil onze, -----

Le dix février-----

à dix heures -----

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**  
Brigadier Chef de Police

en fonction à la  
Direction Centrale de la Police Judiciaire  
Sous - Direction de Lutte contre la  
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière  
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.-----

---Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale-----

---Procédons à l'analyse du scellé DCNS/M/APPERT/02 contenant un ensemble de documents liés à la Malaisie, constitué lors de la perquisition des locaux de DCNS.---

---Précisons que ce scellé contient certains documents rédigés en langue anglaise dont nous procédons à la traduction nécessaire à nos constatations.---

---Constatons les éléments suivants :-----

---**Cotes 1 à 175** : un contrat de formation sur le sous marin AGOSTA numéroté **KP/PERO-2/A/03/2002/DE** (CONTRAT OUESSANT) entre le Gouvernement de Malaisie et la société ARMARIS SA signé le 07/07/2003 par TAN SRI DATO HASHIM MEON, secrétaire général du Ministre de la Défense malaisien et DATUK SUBHAN BIN JASMON, Ministre de la Défense malaisien d'une part et par Alain BOVIS et Frédéric FAURA de la société ARMARIS d'autre part. Le montant du contrat s'élève à 85,5 M€. –

---**Cotes 176 à 252** : un contrat pour la préparation et la disponibilité du sous marin AGOSTA OUESSANT pour l'entraînement de la marine malaisienne numéroté **KP/PERO-2/A/02/2002/DE** entre le Gouvernement de Malaisie et DCN INTERNATIONAL, non signé et non daté. Le montant du contrat s'élève à 94.780.000 €, effectif avant le 31/10/2002.-----

---Dont acte,---

